

DECISION DE CLASSEMENT
dans la catégorie des meublés de tourisme

LE MEUBLE IDENTIFIE CI-DESSOUS

est classé **2 étoiles** pour une capacité de **2 personnes**.

Dénomination commerciale, le cas échéant : **Le Mistral - Studio n°4 - 1er étage**

Adresse du meublé : 5 Rue Division Leclerc

Code postal : 62600

Ville : Berck

IDENTIFICATION DU LOUEUR :

Nom : FAIT **Prénom :** Daniel

Adresse : 49 Rue de Courteville

Code postal : 62630 **Ville :** Tubersent

Tél. : 0950655981 **E-mail :** mistral.berck@gmail.com

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE, LE CAS ECHEANT :

Raison sociale :

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél. : **E-mail :**

Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à : Wimille, le : 02/02/2017

Timbre de l'organisme évaluateur
Agence de Développement et
de Réservation Touristiques
du Pas-de-Calais
Route de la Trésorerie
62126 WIMILLE
www.pas-de-calais.com

Nom et signature du représentant
de l'organisme évaluateur

Diana HOUNSLOW, Directrice



Avertissement :

Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.